

GRANDE SOURCE
ST. ROMAIN

ST. ROMAIN-LE-PUY (Loire)

Extra-gazeuse, bicarbonatée, Sodique,
 Ferrugineuse, Lithineuse.

LA PLUS AGRÉABLE, LA PLUS SALUTAIRE

DES EAUX MINÉRALES

INFAILLIBLE
 contre
 LES DYSPEPSIES
 et les
 MAUX D'ESTOMAC.

APERITIVE DIGESTIVE
 Reconstituante
 RECOMMANDÉE
 par
 MM. les DOCTEURS M.D.S.

EXPLOITATION
 DIRECTION

F. PAROT
 PROPRIÉTAIRE

La Source Parot

**Yvette Bouchet
Marie Chassagneux
Pascal Rocher**

Avant-propos

Affirmer que la source Parot est intimement liée à l'histoire contemporaine de Saint-Romain-le-Puy est un doux euphémisme. Les sources étaient connues sur le territoire communal avant l'arrivée en nos terres foréziennes de François Parot, mais il en a relancé l'exploitation industrielle. Sans la forte demande en bouteilles qu'elle représentait, Paul Laurent aurait-il construit la verrerie ici ? Quel serait alors le visage de Saint-Romain-le-Puy aujourd'hui ?

Il semblait donc incontournable de s'intéresser à l'histoire de la source Parot. Malheureusement les archives que nous avons trouvées sont assez pauvres. Rien ou presque n'est resté sur le site et le fond des Archives départementales s'arrête au début du siècle. Nous nous sommes trouvés assez démunis pour dresser un panorama exhaustif de cette entreprise. Nous nous contenterons donc de vous présenter quelques extraits de son histoire. Si à la lecture de ces lignes, vous pensez pouvoir nous apporter des précisions supplémentaires, nous sommes à votre écoute.

Nous souhaitons remercier tous ceux qui nous ont apporté leur concours soit par leur témoignage, soit par le prêt de documents.

**Yvette Bouchet
Marie Chassagneux
Pascal Rocher**

La découverte des sources d'eau minérale du Forez fit l'objet d'une étude de l'historien Louis-Joseph Gras. Nous reproduisons ici l'étude qu'il consacre à Saint-Romain-le-Puy. Cette étude est ensuite complétée par celle que le Groupe d'Histoire locale a consacrée à l'histoire de la déclaration d'utilité publique. Celle-ci a été établie d'après les documents des Archives départementales de la Loire.

Louis-Joseph Gras :

La découverte des sources de Saint-Romain-le-Puy

Bien qu'on ait découvert des antiquités romaines sur le territoire de cette commune, [...], bien que la voie Bolène, la célèbre voie de Lyon en Aquitaine, passât près de là, aux Salles et à Chaysieu, les sources minérales de Saint-Romain n'ont été découvertes qu'au XIX^e siècle.

Et, d'abord, le nom de *Saint-Romain-le-Puy*, [...] ne rappelle en rien la présence d'un antique puits d'eau douce ou d'eau minérale. *Puy* vient du *latin podium, pic*, qui est tout l'opposé de *puits*.

La Fontfort de Saint-Romain - il y a des Fontfort partout - source minérale, bicarbonatée, sodique, « forte », fut découverte en 1800 par M. Cessieux, dans un pâturage au nord du pic qui

borde la grande route de Montbrison. M. Cessieux avait été frappé de l'avidité avec laquelle les bestiaux buvaient de cette eau. Ses héritiers la firent capter en 1851 et recouvrir d'un petit hangar. L'un d'eux, M. Relave, vendit la source à M. Laurent, qui fit construire un bâtiment en forme de tour octogonale et plaça un robinet pour le public. L'autorisation d'exploiter fut donnée le 30 mars 1859 après plus d'une année de démarches. M. Laurent vendit la source à M. Badoit, mais les héritiers ne l'exploitèrent pas. Le manque d'entretien détermina l'abandon. Le puits fut comblé peu à peu, le bâtiment qui le recouvrait fut converti en dépôt par les bergers et les laboureurs, la fosse d'embouteillage devint une cressonnière. Tel était l'état de la Fontfort en 1889.

En 1884, quand on construisait la section du canal d'irrigation de la plaine du Forez qui traverse la commune de Saint-Romain, l'entrepreneur des travaux, un Lyonnais d'une corpulence extraordinaire, M. Parot¹, s'établit à Saint-Romain et y épousa M^{lle} Descours. M. Parot effectua divers sondages infructueux pour trouver de l'eau minérale. Le maire de la commune, M. Portier, receveur de l'enregistrement en retraite, père de M. Léon Portier, avocat à Saint-Étienne, propriétaire d'un terrain au hameau du Bost, près de la Fontfort, conseilla à M. Parot de creuser dans son domaine. Il signa avec M. Parot un traité en date du 18 avril 1885.

C'est dans ce terrain, en 1887, à 15 mètres de la Fontfort, que M. Parot découvrit de l'eau minérale. Alors intervint un nouveau traité le 15 avril 1887.

M. Parot for² un puits de 14 mètres, établit à mi-hauteur une galerie de 8 mètres, installa une chambre de tirage avec machine à vapeur, un petit ascenseur pour les bouteilles, un hangar pour capsuler, étiqueter, emballer, un rince-bouteilles alimenté par une pompe à vapeur. L'exploitation commença en avril 1887. En septembre, les expéditions atteignaient déjà 50 wagons. En octobre, l'eau de la source Parot (cessionnaires : Parot et Teillard) obtenait une médaille d'or à l'Exposition d'hygiène de Boulogne et une autre médaille à une exposition lyonnaise. Les réclames annonçaient que cette eau rivalisait avec celles de Vais et de Vichy. En 1888, on expédia 493 000 bouteilles. Cette source fut autorisée le 7 mars 1890, sous le nom de *Grande Source*.

[...]

Le 17 janvier 1899 se constitua à Lyon la Société des eaux minérales de Saint-Romain-le-Puy (source Parot), anonyme au capital de 800 000 francs, à laquelle la Société de l'Établissement de Saint-Galmier, source Badoit, apporta l'exploitation de la source Fontfort. Le président du conseil d'administration était M. James Peycelon, administrateur-délégué de Saint-Galmier. Cette société s'était rendue acquéreur de la plus grande partie des titres de la Société de la source Saint-Georges.

Après la mort de M. Parot, l'exploitation fut dirigée par son beau-père, puis par un gendre de celui-ci, M. In-Albon, administrateur-délégué, qui continua les traditions d'initiative de son beau-père.

Le nombre de bouteilles expédiées en 1913 était de 2 600 000, et en 1921 de 983 000. On sait les dures conditions que la guerre a faites à cette industrie. En 1896, les expéditions étaient de 4 000 000 à 4 500 000, en 1899 de 5 500 000. L'installation était moderne et en progrès. La source était desservie par un embranchement à voie normale, de 2,500 km, qui la reliait à la gare. Cet embranchement, construit en 1894, était le prolongement de celui de la verrerie établie en 1893 à Saint-Romain. Il empruntait sur une petite longueur un chemin vicinal qui traversait le hameau du Bost. Mais comme la traction se faisait avec des chevaux, les locomotives ne risquaient pas d'écraser les gens. Depuis le 31 décembre 1921, le bail de l'embranchement étant expiré, le chargement s'effectue sur camions automobiles.

Source : Louis-Joseph Gras, *Histoire des Eaux Minérales en Forez*.

¹ Originaire de Bellegarde-en-Marché dans la Creuse.

² Le texte imprimé porte, par inexactitude le mot *fonça*.

EXTRAIT DE L'ARBRE GENEALOGIQUE DES DESCENDANTS DE FRANCOIS PAROT

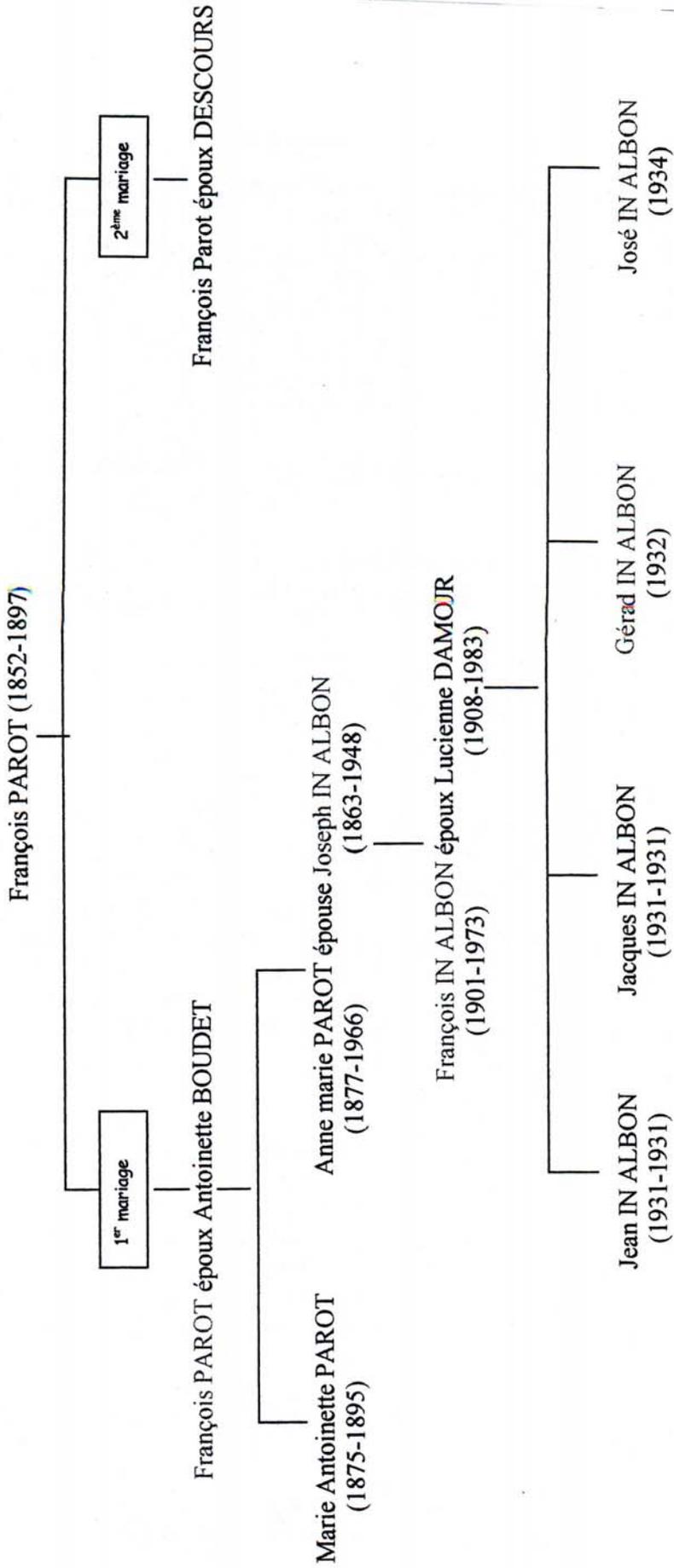
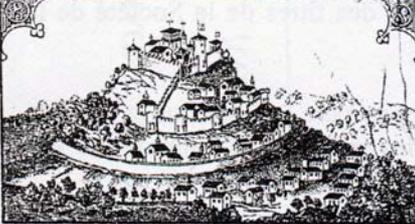


Tableau généalogique de la famille Parot-In Albon

EAUX MINÉRALES NATURELLES EXTRA GAZEUSES de St-ROMAIN-le-PUY		
		
St-ROMAIN-LE-PUY, EN 1450		St-ROMAIN-LE-PUY, EN 1887
<p>GRANDE SOURCE DE St-ROMAIN-LE-PUY Bicarbonatee, Sodique, Ferrugineuse, la meilleure, la plus agreable et la plus salutaire, et une des plus gazeuses des eaux minerales connues. — Spécifique, Digestive, Reconstituante; recommandee par MM. les Medecins, dans les Anémies, Gastralgies, Dyspepsies, etc., etc.</p>		<p>L'eau minérale naturelle de la GRANDE SOURCE de St-Romain-le-Puy (Loire), moins chargée en sels que les eaux de Vichy et Valz, se recommande surtout par son action bienfaisante; on peut impunément en faire un usage constant.</p>
<p>GRANDE SOURCE Débit journalier : 120.000 bouteilles</p>		
<p>Adresser Lettres et Commandes à M. le DIRECTEUR de la Source, à Saint-Romain-le-Puy (Loire).</p>		<p>Se vend dans les pharmacies, et chez tous les marchands d'eaux minerales.</p> <p>Adresser Lettres, Commandes et Réclamations à M. PAROT, propriétaire et entrepreneur, rue Vendôme, 57, LYON.</p>
<p>Imp. G. VÉLÉNEF, n° 47, Hôtel-Dieu, 46, Lyon</p>		

Groupe d'histoire locale

La source Parot :

la déclaration d'intérêt public

M. Badoit, propriétaire de la *Fontfort* adressa un courrier au préfet de la Loire pour s'inquiéter de cet arrêté d'autorisation d'exploiter accordé à Parot, d'autant que ce dernier demandait au préfet une déclaration d'intérêt public du périmètre de protection de sa source. Il dut faire face à une levée de boucliers tant du côté de la municipalité de Saint-Romain, que de Badoit. Tous s'inquiétaient des contraintes liées à ce périmètre de protection. De plus il semble que l'exploitation de *La grande source* ait rendu très aléatoire le débit de la *Fontfort*.

Les années qui suivirent, les différents propriétaires se livrèrent alors une véritable « guerre des sources », avec la venue en 1891 d'un nouvel exploitant M. Hector Denis. Le 7 avril 1894, Parot demanda une nouvelle fois le classement d'intérêt public et un périmètre de protection pour sa source. Il joignit un rapport détaillé sur la situation des sources et voulut démontrer les vertus médicales de son eau minérale, ce qui fut contesté par les ingénieurs.

Le rapport des ingénieurs :

« On trouve 5 sources de même nature dans un rayon de 55 à 60 m. La plus ancienne, [la] *Fontfort* (autorisée en 1859), mise à jour par un puits de 8 m, resta longtemps abandonnée. Elle figure dans les statistiques de 1882 « achetée par la compagnie des Eaux de Saint-Galmier pour empêcher la concurrence » et appartient toujours à cette compagnie.

Elle est abandonnée lorsque M. Parot en 1887 demande l'autorisation d'exploiter une source située à 62 m de *Fontfort*, captée par un puits de 17 m, la grande source (autorisation du 7/3/1890).

Après cette autorisation, "Badoit" reprend l'exploitation de Fontfort en approfondissant le puits et en créant une usine d'embouteillage. Aussitôt Parot pousse son puits jusqu'à 16 m, nuisant à Fontfort. Badoit descend alors ses robinets d'embouteillage à la profondeur de 10 m, crée 2 fosses de 3 m de diamètre à 19,90 m de profondeur et met à jour une source très abondante "Fontfort n° 2" (autorisation du 10/02/1894).

Octobre 1891, Parot creuse 20 m à l'ouest un puits de 20 m de profondeur, trouve un jaillissement important "La Grande Source n° 2" (autorisation du 10/02/1894) reliée à La Grande Source.

Toujours en 1891, un nouveau puits, le "Puits Saint-Georges" (nommé aussi "Favorite") fut forcé par M. Denis, Ingénieur Civil, à 20 m de profondeur (autorisation du 29/05/1894). On constate que La Fontfort n° 1 et la Grande source n° 1 sont presque taries, les trois autres faisant l'objet d'une exploitation intensive.

Situation géologique : sous la terre végétale se trouve un conglomérat basaltique fissuré dans tous les sens. L'eau minérale s'écoule par ces fissures sans qu'il soit possible de trouver une orientation pour les griffons. L'eau minérale imprègne la masse entière du conglomérat et à mesure qu'on s'approfondit dans la roche, les niveaux supérieurs s'assèchent, l'eau venant sourdre au point le plus bas.

Toutes ces sources ont donc entre elles une dépendance étroite³.»

Les conséquences du rapport des ingénieurs

En conclusion, venant appuyer l'avis du conseil municipal de Saint-Romain-le-Puy, les ingénieurs réfutèrent la demande de Parot. En effet, le périmètre de protection aurait dû comprendre toutes les sources et, s'il avait été accordé à Parot, aurait lésé Fontfort de ses droits acquis (en effet tous les travaux auraient été soumis à une demande d'autorisation).

Ce rapport fut entériné par l'ingénieur en chef de Casteinau puis par la commission départementale et le conseil d'hygiène. L'inspecteur général déclara que la réponse aurait pu être différente si les propriétaires s'étaient entendus pour faire une demande commune.

Dans sa séance du 4 mai 1894, le conseil général des Mines approuva ces conclusions définitivement entérinées par le ministère de l'Intérieur sous la signature du conseiller d'État Henri Monod.

La déclaration d'intérêt public

En 1896, les propriétaires M. Parot, M. Colcombet, président de la S.A. des Eaux de Saint-Romain-le-Puy et M. Douvreur, administrateur de la S.A. des Établissements thermaux de Saint-Galmier présentèrent une demande collective tendant à faire déclarer d'intérêt public ces exploitations et de leur adjoindre un périmètre de protection (le débit total à l'époque était de 600 000 litres par jour et la production de 4 millions de bouteilles). Une deuxième enquête publique eut lieu donnant une nouvelle fois l'occasion à la municipalité de Saint-Romain de se prononcer majoritairement *contre* ainsi que la ville de Montbrison, alors propriétaire du domaine de Goutteland (donné à la ville par le sénateur Chavassieu).

Malgré cela, cette déclaration d'intérêt public intervint par décret du 9 août 1898 (document 1) pour les puits Parot, Fontfort n° 2 et Saint-Georges. En revanche le périmètre de protection ne fut pas accordé, car il risquait de créer une servitude pour les sourciers autant que pour leurs voisins⁴.

³ ADL.

⁴ L.J. Gras, *op. cit.*, p. 115

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. — PRÉFECTURE DE LA LOIRE

EAUX MINÉRALES

Sources de Saint-Romain-le-Puy

DÉCLARATION d'intérêt public

Le PRÉSIDENT de la République Française,

Sur le rapport du Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur;
Vu la demande autorisée formée par les propriétaires des sources d'eaux minérales de Saint-Romain-le-Puy (Loire), savoir : M. François PAROT, domicilié à Aubrières, propriétaire de la source "Parot"; M. Léon DUCYRELEUR, domicilié à Veauche, agissant au nom de la Société anonyme des établissements de Saint-Galmier, propriétaire de la source "Fontfort n° 2"; M. Alexandre CHLOMBET, domicilié à Saint-Etienne, mandataire de la Société générale des eaux minérales naturelles de Saint-Romain-le-Puy, propriétaire de la source dite "Puits Saint-Georges";
Vu les arrêtés administratifs des 19 février et 29 mai 1894, autorisant l'exploitation des sources Parot, Fontfort n° 2 et Puits Saint-Georges;
Vu l'arrêté royal de l'Instruction à laquelle cette demande a été soumise, conformément aux prescriptions réglementaires des décrets des 3 septembre 1856 et 11 avril 1860;
Vu l'ordonnance royale du 18 juin 1878, la loi du 14 juillet 1856, le décret du 3 septembre 1856, l'arrêté du Chef du Pouvoir exécutif du 20 août 1871 et les décrets du 11 avril 1868 et 3 janvier 1869;
Le Conseil d'Etat réuni;

Décète :

ARTICLE PREMIER. — Sont déclarées d'intérêt public les sources minérales dites "Parot", "Fontfort n° 2" et "Puits Saint-Georges", situées sur le territoire de la commune de Saint-Romain-le-Puy, arrondissement de Montbrison, département de la Loire.

ART. 2. — Le présent décret sera publié et affiché, aux frais des propriétaires des sources précitées, dans la commune de Saint-Romain-le-Puy, dans les chefs-lieux de canton de l'arrondissement de Montbrison et au chef-lieu du département.

ART. 3. — Le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel et inséré au Bulletin des Lois.

Fait au Sénat, le 7 août 1895.

Signé : Félix FAURE.

Par le Président de la République :

Le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur,

Signé : Henri BRISSON.

Pour ampliation : Pour le Directeur du Personnel et du Secrétariat,

Le Sous-Chef du Bureau du Secrétariat.

Signé : (Illisible).

Pour nous conformer, le Secrétaire général de la Préfecture de la Loire,

G. MOYNE.

CERTIFICAT D'APPÊCHÉ ET DE PUBLICATION

Le Maire de la commune de Saint-Romain-le-Puy, déclare que le décret susvisé a été affiché dans cette commune

Le Maire,

Imp. du Stephaux, rue de Paris 17. — Saint-Etienne.

Affiche annonçant la déclaration d'intérêt public
de la source Parot

Aujourd'hui : les sources d'eau minérale de Saint-Romain-le-Puy

La formation du pic de Saint-Romain-le-Puy et l'existence de la source d'eau minérale Parot sont liées aux événements géologiques qu'a connus notre région il y a plusieurs millions d'années, au cours de l'ère tertiaire.

La couche inférieure du vallon des sources est constituée par des schistes argiles calcaires du Jurassique. Ces schistes contiennent de la pyrite et de nombreuses veines et veinules métallisées. Un grand nombre de fissures ouvertes en profondeur favorisent l'écoulement souterrain d'eau et de gaz. Ces zones taillées permettent leur drainage vers la surface.

Il y a environ 60 millions d'années, de très vieilles fractures de l'écorce terrestre - les failles - ont été réactivées par une succession de séismes sur une période de 40 à 50 millions d'années. Ces tremblements de terre provoquaient des affaissements et des exhaussements de faible ampleur, mais peu à peu, en s'ajoutant, ces déplacements ont préfiguré le relief actuel de notre région, c'est-à-dire une plaine entourée de montagnes. Pendant que ces mouvements se déroulaient, des lacs occupaient les parties les plus basses et les débris provenant de l'érosion des régions élevées s'y déposaient. Ce sont ces débris (ou sédiments) qui ont donné des sables et les argiles qui constituent la majeure partie des terrains de la plaine du Forez.

Géologie des sources

Il y a 15-20 millions d'années, pendant que les failles jouaient et que les sédiments s'accumulaient dans la plaine, une lave provenant d'un magma (roches en fusion à grande profondeur) est montée le long d'une faille, elle s'est accumulée et solidifiée au cœur des sédiments qu'elle n'a pu percer, formant ce que les géologues appellent un dyke, au cours des millions d'années qui ont suivi, les terrains tendres accumulés dans la plaine ont été à leur tour détruits par l'érosion ; peu à peu l'édifice volcanique a été dégagé et mis au jour.

La source Parot

La Société anonyme Parot a été créée au siècle dernier en 1899 par François Parot. Plus de 100 ans après le décret d'utilité publique, Parot est toujours une source indépendante et familiale.

La source Parot, issue de roches volcaniques des monts du Forez est une eau minérale naturelle gazeuse, bicarbonatée, sodique et fluorée. Elle est équilibrée en sels minéraux. Pour assurer sa limpidité, l'eau est déferrisée et re-gazéifiée avec son propre gaz. La Source Parot est une source froide, elle donne une eau naturellement gazeuse, contenant surtout du bicarbonate de sodium, mais aussi de calcium, de potassium, de magnésium, du fluor, d'un peu d'hydrate de fer, du gaz carbonique. Le nouveau forage est situé à 80 mètres de profondeur environ.

<i>Composition mg/L</i>			
CATIONS		ANIONS	
Calcium	110,0	Bicarbonates	3483,0
Magnésium	94,0	Chlorures	99,0
Sodium	1010,0	Sulfates	13,0
Potassium	110,0	Nitrates	<1,0

NOTICE

L'eau minérale de St-Romain-le-Puy (*Source Parot*), dont les qualités éminentes sont chaque jour plus appréciées, doit sa renommée à la rare et heureuse composition chimique qui la caractérise et aux nombreuses cures qu'elle a déjà opérées.

Elle est *extra-gazeuse*, d'une saveur agréable, apéritive, digestive et puissamment reconstituante. Son action est d'une efficacité énergique dans les affections de l'estomac, dans l'anémie et dans les maladies de la vessie, qu'elle guérit promptement. En outre, cette eau a la propriété exceptionnelle de *conserver son gaz en dissolution, sans évaporation*, jusqu'à la fin de la bouteille, et les proportions de lithine qu'elle contient la rendent indispensable aux gouteux et rhumatisants.

Elle rivalise avantageusement avec les eaux de Vals et de Vichy, tout en étant plus rafraîchissante que celles-ci et d'un prix de revient inférieur.

Toutes ces propriétés incontestables, ont valu à l'*Eau minérale de St-Romain (Source Parot)*, les plus hautes récompenses aussitôt son exploitation commencée :

Le GRAND DIPLOME D'HONNEUR à l'Exposition de Lyon 1887. — HORS CONCOURS à l'Exposition de Boulogne-sur-Mer 1887. — PREMIER DIPLOME DE MÉRITE à l'Exposition de Nîmes 1888.

Débit quotidien : 250,000 Bouteilles.

École des Mines
LABORATOIRE **du BUREAU D'ESSAI**
 pour les substances minérales

N° 11735

Paris, le 27 septembre 1892.

Eau minérale de Saint-Romain-le-Puy, canton de Saint-Rambert, arrondissement de Montbrison (Loire), « *Source Parot* » adressée par M. le Directeur de la Société des Eaux minérales de St-Romain-le-Puy.
 Les bouteilles ont été puisées, bouchées et cachetées en présence de M. DE BILLY, Ingénieur des Mines.

RÉSIDU FIXE PAR LITRE

On a dosé par litre d'eau :

Évalué à 180° —	3 ^g 389
libre.	2 ^g 4810
Acide carbonique des bicarbonates	2.6080
des carbonates neutres.	
Acide chlorhydrique	0.1118
Acide sulfurique	0.0072
Silice	0.0890
Protoxyde de fer	0.0068
Chaux	0.2420
Magnésie	0.1200
Potasse	0.1220
Soude	1.3975
Matières organiques	traces
Lithine	très sensible
Acide arsénique	faibles
TOTAL	7^g 1853

COMPOSITION HYPOTHÉTIQUE
calculée par litre

Acide carbonique libre	2 ^g 481
Silice	0.089
Bicarbonate de chaux	0.622
— de magnésie	0.384
— de fer	0.015
— de soude	3.141
— de potasse	0.237
Bicarbonate de lithine traces très sensibles.	
Sulfate de soude	0.013
Chlorure de sodium	0.179
TOTAL	7^g 161

NOTA. — L'acide carbonique libre se trouve en réalité, dans cette eau, en proportion un peu plus élevée que celle indiquée plus haut. Comme l'excessif de ce gaz se trouve en pression dans les bouteilles, et que sa proportion varie suivant l'emballage et la valeur des bouchons, on n'a voulu par mesure que l'acide carbonique qui reste à l'état libre immédiatement après le débouchage.

L'INGÉNIEUR EN CHEF DES MINES,
 Directeur du Bureau d'essai,

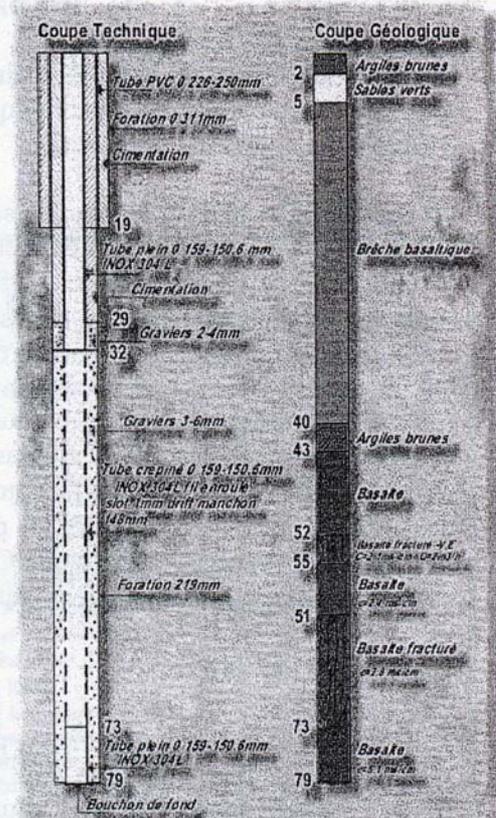
A. CARNOT.

Le puits :

De 0 à 6.6 mètres, le sol est composé de sable fin. De 6.6 à 19.8 mètres, de gravier gris de petit diamètre 19.8 à 26.4 mètres, de gravier gris d'un diamètre plus important. 26.4 à 33.6 mètres, de gros gravier avec de l'eau. De plus, à 18.3 mètres, on retrouve une couche imperméable de glaise éliminant toute matière indésirable et toute contamination possible par la surface.

Utilisant des équipements ultramodernes, l'eau de source Parot subit quotidiennement des tests de qualité en laboratoire. Parot dépasse à ce titre sept fois les normes de qualité exigées par le Ministère de l'environnement. De plus l'usine d'embouteillage est en cours d'accréditation **ISO 9002**, internationalement reconnue.

En 1994 l'ensemble des puits ont été recaptés par des forages modernes et conformes aux normes de protection et d'exploitation. Toute la tuyauterie (plusieurs km) est en acier inoxydable 316L (qualité alimentaire).



La source Fonfort

Fonfort est une eau issue des eaux volcaniques, très proche des minéraux contenus dans l'eau minérale Parot.

Fonfort facilite la digestion et contribue à une recharge métabolique rapide après l'effort. À Saint-Romain-le-Puy, le premier ouvrage réalisé sur des indices de surface fut Fonfort 1. Le puits, creusé en 1858 dans des conglomérats basaltiques, mesurait 3,2 m de profondeur pour 1,8 m de diamètre. Son débit était de 4 m³/jour. En 1890, la source Fonfort est approfondie à 19,9 puis 21 m. Le forage actuel se situe à 200 m de profondeur.

<i>Composition mg/L</i>			
CATIONS		ANIONS	
Calcium	106,0	Bicarbonates	3800,0
Magnésium	93,0	Chlorures	115,0
Sodium	1110,0	Sulfates	1,7
Potassium	120,0	Nitrates	<1,0

Puits Saint-Georges

C'est en 1891 que la source Puits Saint-Georges (ou Favorite) est mise à jour. Le captage est un puits circulaire de 21,9 m de profondeur, foré dans les conglomérats basaltiques. La source Puits-Saint-Georges est autorisée pour un débit de 6 m³/h. Le forage Puits-Saint-Georges se situe à 150 m environ, sur une parcelle de l'autre côté de la départementale CD 8 par rapport à l'usine (à environ 500 m). C'est une exclusivité Casino. Un contrat de plusieurs années de partenariat a été signé entre Parot et Casino pour la source Puits Saint-Georges.

<i>Composition mg/L</i>			
CATIONS		ANIONS	
Calcium	45,0	Fluorure	0,42
Magnésium	33,0	Bicarbonates	1421,0
Sodium	430,0	Chlorures	38,0
Potassium	18,0	Sulfates	9,0
		Silice soluble	38,0

Dossier établi d'après le site Internet de Parot (www.parot.fr)

Le procès entre la Source Parot et la commune de Saint-Romain-le-Puy

M. Philippe Portier, receveur d'enregistrement en retraite, propriétaire au Bost, par acte du 27 janvier 1885 passé devant maître Canis, notaire à Saint-Rambert, autorise M. Parot à effectuer des sondages sur les terrains lui appartenant. Si des sources sont découvertes, elles appartiendront pour moitié aux deux parties. Ce fut le cas !

De l'eau minérale pour les habitants de la commune (1891-1949)

Le 13 décembre 1891, Philippe Portier, cède ses droits sur la source et vend à M. François Parot diverses parcelles situées au lieu-dit Fontfort sur lesquelles ce dernier exploite une source d'eau

minérale. Très altruiste, M. Portier fait inscrire dans la vente la clause suivante : *les habitants de la commune de Saint-Romain-le-Puy auront le droit de venir, chaque jour puiser à la dite source, de l'eau minérale, mais pour leur besoin personnel seulement et cela aux heures et dans les conditions pratiques que l'acquéreur indiquera.*

De 1891 à 1898, un robinet spécial pour les habitants est installé au fond de la chambre de tirage à 15 m au-dessous de la surface du sol. Plus tard, pour des raisons techniques, ce robinet fut placé à l'extérieur. Léon Portier, fils du vendeur, fit installer (à ses frais) à l'entrée de la source une plaque métallique très apparente rappelant le droit des habitants à l'eau. Elle restera en place jusqu'en 1927 jusqu'à ce que l'administration de la source la retire ; Léon Portier fut très choqué et adressa un vif courrier au maire de Saint-Romain-le-Puy, le 17 juin 1927, pour qu'il fasse rétablir cette signalisation qui rappelait en outre que ce droit de puisage avait été concédé par la famille Portier !

Malgré cet incident, un *Modus vivendi* avait été conclu entre la source et les habitants : la source amenait tous les quinze jours, à domicile, et à ses frais, des caisses d'eau minérale à ceux qui en faisaient la demande. D'autres allaient échanger des bouteilles vides contre des bouteilles pleines à la source même.

La rupture de 1949

Ces pratiques durèrent pendant 58 ans, jusqu'au 19 septembre 1949 exactement, jour où M. Garnier, cultivateur à Goutteland, se vit refuser par le chef de service, M. Lenat, l'autorisation de prendre de l'eau.

L'agriculteur en avisa le maire de l'époque, M. Goure, qui s'empressa de demander des explications par courrier à M. In Albon propriétaire de la source. Ce dernier répondit le 21 septembre 1949 une lettre que nous reproduisons telle qu'elle est recopiée sur le registre des délibérations municipales de Saint-Romain-le-Puy :

Réponse de M^{rs} In Albon Directeur de la source Lenat - M^{rs} le Maire - Je m'empresse de répondre à votre lettre du 14 septembre 1949.

Le refus de notre Directeur d'exploitation de fournir gratuitement à un cultivateur de St Romain plus de quatre vingt bouteilles d'eau minérale bouchées, étiquetées, prises sur notre exploitation est absolument normal. Il n'existe en effet aucun texte qui puisse nous imposer une telle obligation. Les plaintes semblables que vous avez pu enregistrer sont donc tout aussi fantaisistes et ne peuvent de ce fait provoquer entre nous aucune discussion. Il n'en reste pas moins que l'acte de vente de 1891 de Portier à Lenat, attribue bien aux habitants de St Romain le droit de venir chaque jour puiser à la source, incluse dans les terrains faisant l'objet de la vente.

Le droit, tombé en désuétude pour de nombreuses raisons extérieures à notre intervention, est maintenant inapplicable en raison des modifications profondes intervenues dans les procédés d'exploitation des eaux minérales depuis 1891. En effet avec la méthode originelle d'exploitation l'eau s'écoulait librement d'un puits de captation vers les robinets de remplissage, ce qui rendait normale l'opération de puisement prévue au bénéfice des habitants de St Romain. Actuellement la technique moderne a imposé avec l'abaissement des plans d'eau l'exploitation par pompes immergées à une profondeur d'environ 30 mètres. Au surplus toute une législation a vu le jour, promulguée dans le but de protéger les gisements d'eaux minérales de toutes pollutions. C'est ainsi que ceux-ci doivent être à l'abri de tous contacts directs, ce qui exclut de façon non équivoque l'idée d'y puiser.

En résumé le droit de puisement de 1891 est devenu inapplicable avec les procédés d'exploitation et la législation de 1949. Je reste bien entendu à votre entière disposition pour m'entretenir avec vous de cette question, comme j'étudie dans un esprit amical toute suggestion que vous pourriez me faire.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, mes sincères compliments.

Devant cette réponse, le maire rencontre le 5 octobre M. In Albon qui reste inébranlable. En séance du 13 octobre 1949 le conseil municipal décide de maintenir ce droit et d'user de tous les moyens pour les faire respecter et signale au passage que deux robinets à Saint-Galmier et un robinet à Sail-sous-Couzan sont en permanence à la disposition des habitants. L'intervention d'un avoué, maître Viala, auprès des représentants de la source, ne change rien, ils restent sur leurs positions, ajoutant que très peu d'habitants profitaient de ce droit et que ce sont les abus qui ont motivé cette décision. Le 9 juillet 1950, devant l'obstination de M. In Albon, il lance un ultimatum et menace Parot d'une action en justice.

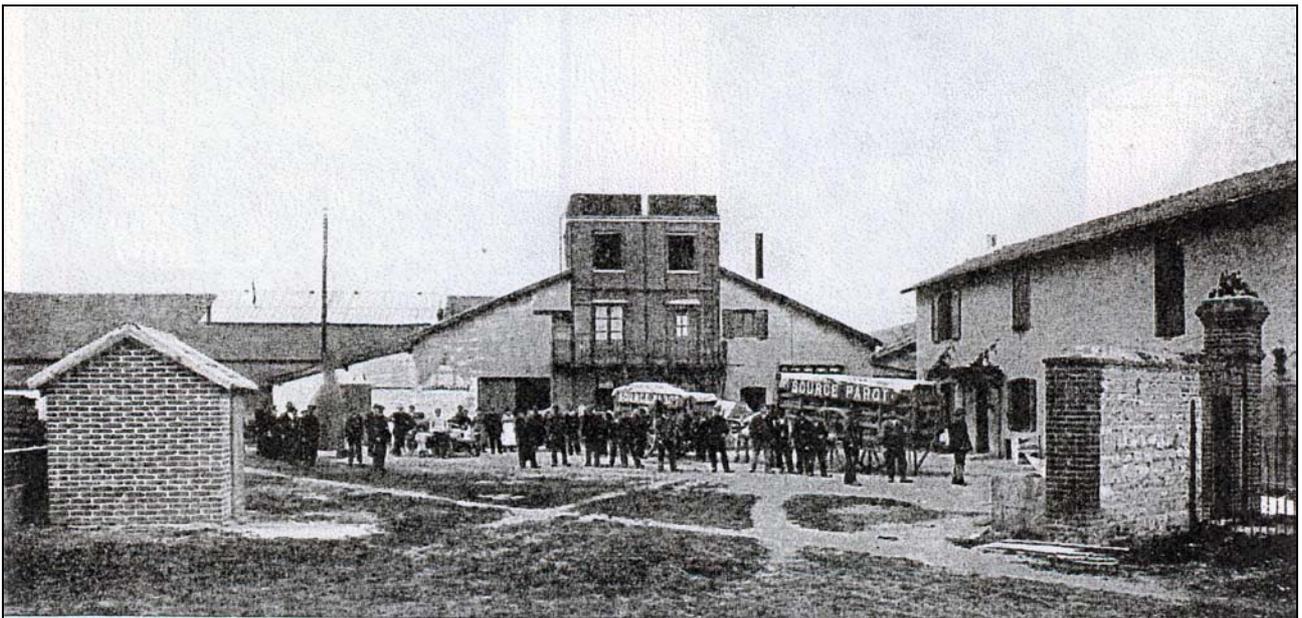
Malgré l'intervention du sous-préfet, aucun compromis n'est trouvé (y compris la solution consistant en l'échange de bouteilles vides contre des pleines moyennant une contribution de 4 francs correspondant au prix de l'étiquette, de la capsule et de la manutention).

Les procès

Le procès débute le 17 novembre 1950, maîtres Gonin et Viala défendant les intérêts de la commune. Cette dernière est déboutée : en effet, le tribunal considère que le droit litigieux a été attribué aux habitants de la commune et non à la commune elle-même. Le fait qu'une action intéresse un grand nombre, voire même la totalité des habitants d'une commune, n'en change pas le caractère et ne le transforme pas en action communale. Qu'il suit de là que les communes ne sont pas recevables à agir en justice, *ut universi*, pour défendre les droits individuels de leurs habitants.

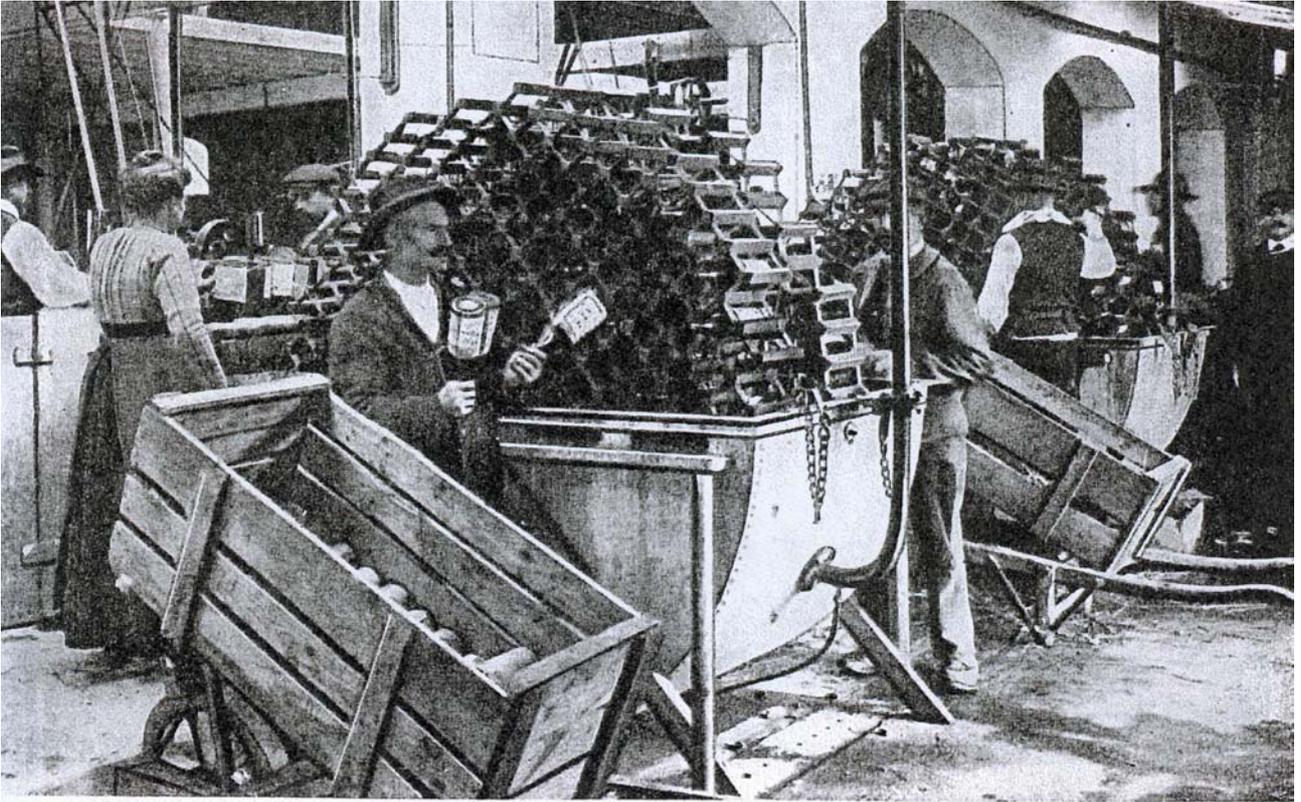
Parallèlement, M. Brot, cultivateur au Bost, intentait lui aussi un procès à la source Parot. Sa demande fut, elle aussi, déboutée : la clause stipulée dans l'acte de vente de M. Portier n'ayant aucune valeur juridique (seules sont valables les obligations personnelles, lorsque l'engagement a été prévu pour une durée limitée). D'autre part, le fait que la source Parot ait respecté cette clause pendant un laps de temps n'importait aucunement.

Par 8 voix contre 5, le conseil municipal décide de faire appel du jugement auprès de la cour d'appel de Lyon. Le 30 juin 1952, celle-ci rend son verdict et confirme le jugement. Ainsi, après presque trois ans de procédure, disparut le droit de puiser de l'eau minérale à Saint-Romain-le-Puy !

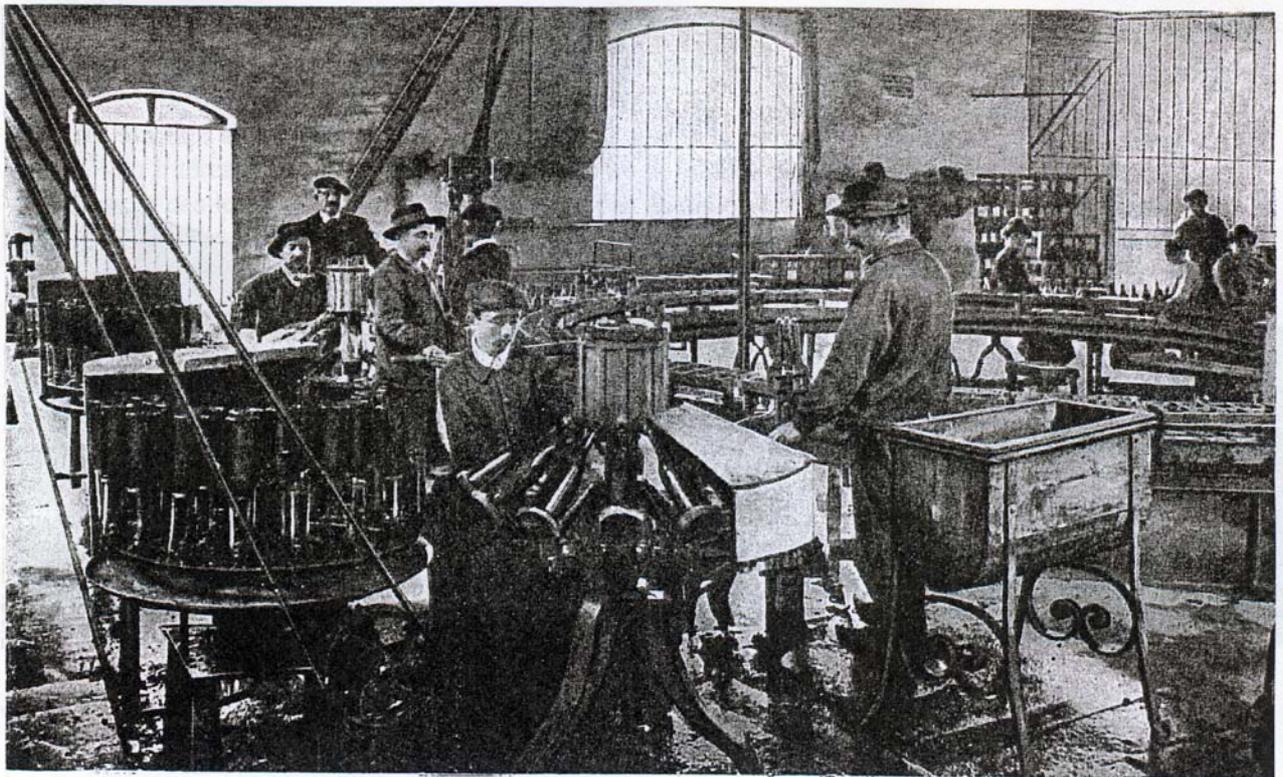


SOURCE PAROT - Saint-Romain-le-Puy (Loire)

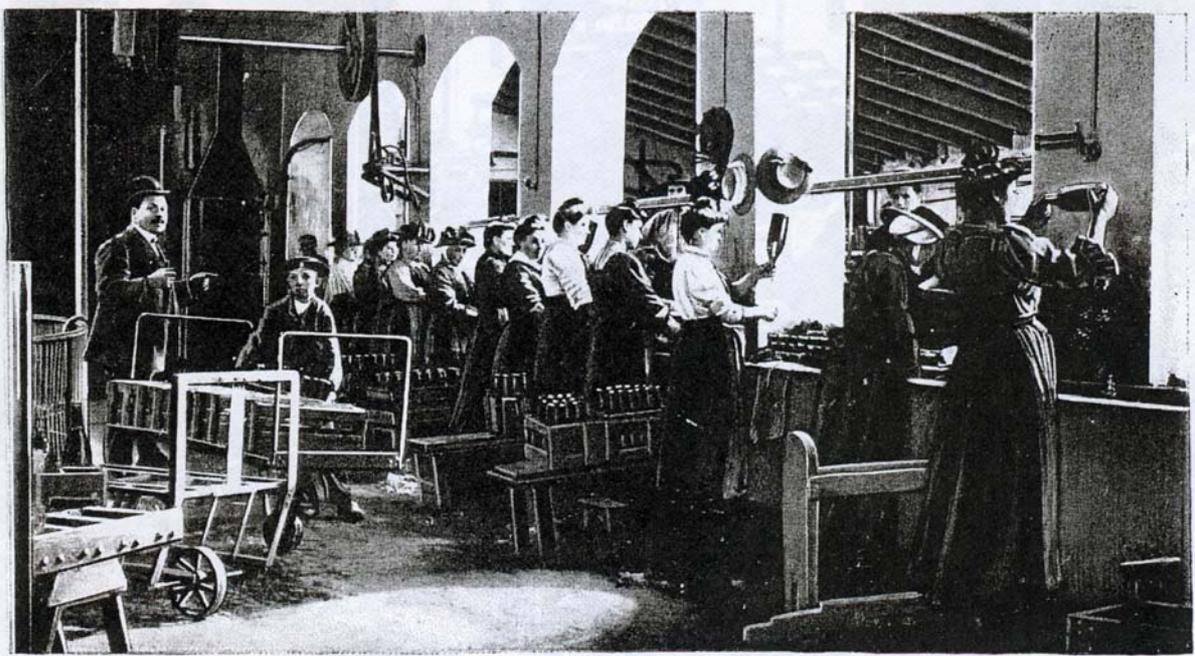
SORTIE PRINCIPALE



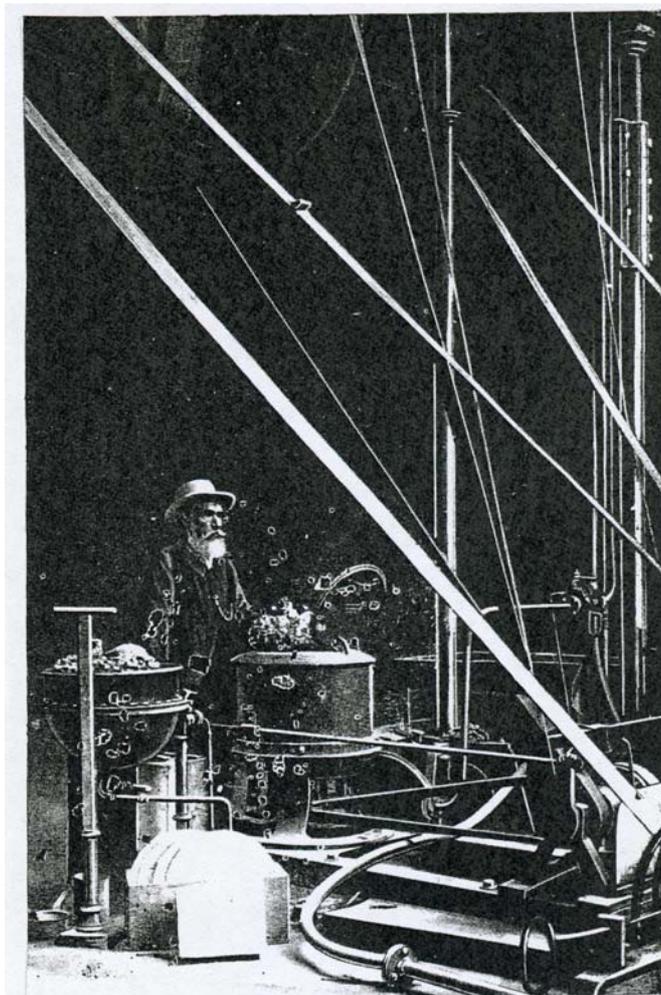
SOURCE PAROT - Saint-Romain-le-Puy (Loire)
 DEUX DES ROUES TREMPEUSES AVEC CIRCULATION D'EAU CHAUDE



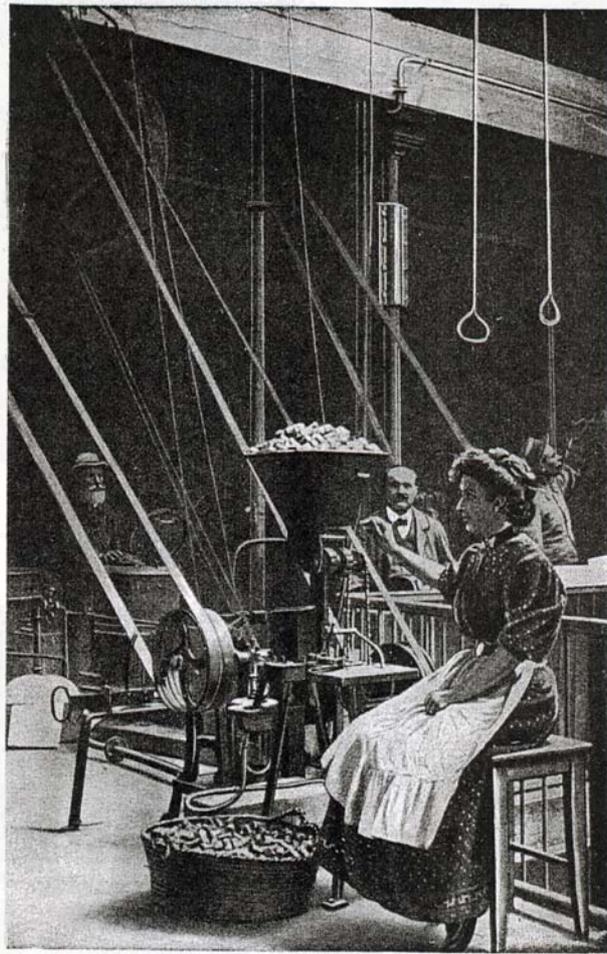
SOURCE PAROT - Saint-Romain-le-Puy (Loire)
 STÉRILISATION DES BOUTEILLES — UNE ÉQUIPE D'EMBOUETTEURS



SOURCE PAROT — Saint-Romain-le-Puy (Loire)
LAVAGE ET RINÇAGE DES BOUTEILLES A L'EAU MINÉRALE



SOURCE PAROT - Saint-Romain-le-Puy (Loire)
STÉRILISATION DES BOUCHONS



SOURCE PAROT - Saint-Romain-le-Puy (Loire)
MARQUAGE DES BOUCHONS



SOURCE PAROT - Saint-Romain-le-Puy (Loire)
UN COIN DU HALL DE L'EMBALLAGE EN CAISSE

